

Communauté d'Agglomèration du Grand Besançon

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

### **EXTRAIT DU REGISTRE**

#### des

### délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000036

#### Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loic LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure: Philippe CHANEY Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chalezeule: Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Champoux: Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOU Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine: Jean JOURDAIN La Chevillotte: Jean PIQUARD La Vèze: Philippe CHANAU Mamirolle: Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon: Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre: Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars: Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône: Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes: Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Etaient absents: Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Besançon: Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure: Pierre JACQUET Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes: Gabriel JANNIN Grandfontaine: Richard SALA Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mamirolle: Dominique MAILLOT Miserey Salines: Marcel FELT Morre: Jean-Michel CAYUELA Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT Saône: Christelle PETITJEAN Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

#### <u>Procurations de vote :</u>

Mandants: J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires: J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet: Projet de passerelle Modes doux à la Malate

29/06/2006

Compte-rendu ordre du jour :000036

## Projet de passerelle Modes doux à la Malate

# Rapporteur: Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire		
AP/CP n° 04-4 Imputation : 20,23 en dépenses d'investissement et 13 en recettes	AP/CP n° 04-4 : 1 861 025,60 € (à réviser)	
d'investissement.		

Suite à la délibération du 10 février 2006 qui a validé le lancement de l'opération de construction de la passerelle Modes doux à la Malate, un examen technique approfondi des contraintes liées à la Navigation et au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations conduit aujourd'hui à délibérer sur le lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre en appel d'offre ouvert et non plus selon une procédure de marché adapté.

Le calendrier de cette opération doit être retardé.

## 1. Caractéristiques de l'ouvrage (fonctions et contraintes) :

#### Fonction 1: Traversée du Doubs

- La passerelle est accessible aux piétons, cyclistes, rollers et Personnes à Mobilité Réduite et assimilés (tandems, vélos munis de charrettes pour enfants, poussettes pour jumeaux).
- Le croisement des utilisateurs est possible.
- La passerelle permet un arrêt en toute sécurité de ses utilisateurs.
- La passerelle est utilisable par tout temps.
- Il peut être envisagé de rendre la passerelle utilisable la nuit.

## Fonction 2 : Liaison entre la véloroute et la route des Prés de Vaux

- La passerelle se situe sur ou au voisinage immédiat du barrage de La Malate.
- La passerelle relie la véloroute et la route des Prés de Vaux sans empiéter sur les circuits.
- La passerelle prend en compte l'importance relative des flux d'utilisateurs (boucles depuis Chalèze et Besançon).

### Fonction 3: Intégration dans l'environnement

- De par sa conception architecturale, la passerelle respecte le cadre naturel environnant.
- Il peut être envisagé de valoriser la passerelle par un éclairage cohérent avec le milieu naturel alentour.

### Contrainte 1 : Prise en compte du site environnant

- Les piles de pont existantes peuvent être utilisées.
- Les réseaux environnants doivent être intégrés.
- Le contexte local (les projets du Grands site des Prés-de-Vaux, de requalification de la rue de l'Aqueduc à Montfaucon) devra être pris en compte.

Compte-rendu ordre du jour :000036

- La microcentrale hydro-électrique ne devra pas être empêchée,
- Le stade d'eaux vives ne devra pas être empêché.

## Contrainte 2 : Conformité Normative et Réglementaire

- Les normes garantissant la sécurité des personnes devront être observées.
- Les conditions énoncées Voies Navigables de France devront être respectées (entre autres, laisser un tirent d'air de 3 m à partir des Plus Hautes Eaux Navigables au niveau de l'écluse, et laisser possible l'entretien de l'écluse).
- Pour une conformité avec le PPRI, il devra être envisagé la solution technique la moins pénalisante en ce qui concerne l'écoulement du Doubs.
- Il doit être appliqué la réglementation liée au site inscrit.
- Le franchissement de la véloroute rive gauche implique de respecter un gabarit.

# II. Coût de l'opération et plan de financement prévisionnels

Conformément à la délibération du 10 février 2006, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération (calculée sur la base d'un ratio) inscrite au PPIF reste établie à 1 841 291,12 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES (	
Postes	Montant prévu
Etudes	182 368,10
Maîtrise d'œuvre	171 867,96
Travaux	1 185 305,00
TOTAL HT	1 539 541,00
TVA	301 750,12
TOTAL TTC	1841291,12

RECETTES (€)				
Financeurs	Programme	Montant prévu	Taux	
CRFC	Tourisme	153 954,10	10 %	
Conseil Général	CITE	461 862,30	30 %	
CAGB		923 724,60	60 %	
TOTAL		1 539 541,00	100 %	
TVA		301 750,12	-	
TOTAL TTC		1 841 291,12		

### III. Calendrier

Suite à l'examen approfondi des contraintes s'appliquant à ce projet (PPRI, Loi sur l'Eau et réglementation liée à la navigation principalement) le calendrier est actualisé dans les termes suivants : démarrage des travaux prévu pour mars 2008 avec une réception de l'ouvrage envisagée en février 2009.

### IV. Constitution d'un jury

En application des articles 74 et 25 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée comme un jury. Les membres de la CAO, les personnalités désignées, et les personnalités qualifiées désignées ci-dessous le structurent et ont voix délibérative.

I - les membres de la CAO

الرام المراجعة الرام المراجعة

Jean-Louis FOUSSERET, Président

Gabriel JANNIN, Représentant

**Titulaires** 

Suppléants

Compte-rendu ordre du jour :000036

Jean JOURDAIN
Jacques SIFFERLIN
Jacques THIEBAUT
Jean-Claude ROY
Béatrice FALCINELLA

Richard SALA
Jean-Yves RENOU
Denis JACQUIN
Françoise FELLMANN
Abdel GHEZALI

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A voix consultative:

- Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
  - Monsieur le Comptable du Trésor
- 2 Les personnalités désignées (à titre indicatif, cette désignation est facultative, la PRM peut désigner des personnalités dont elle estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché)
  - Un représentant de Voies Navigables de France (VNF)
  - Jean-Pierre TAILLARD, maire d'Avanne-Aveney, Vice-président Délégué à "l'Aménagement de l'espace" en charge du projet
- 3 Les personnalités qualifiées (elles doivent représenter 1/3 des membres du jury et avoir une qualification ou expérience similaires aux candidats participant à l'appel d'offres)
  - deux architectes
  - un représentant de la direction de l'urbanisme de la Ville de Dole
  - un représentant de la DDE

# A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires : les appels d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux, à signer les marchés, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre de cette opération,
- prend acte de la nécessité de réviser l'AP/CP n°04.4 "aménagement de la Malate" avec le vote du Budget Primitif 2007, conformément au nouveau calendrier,

approuve la composition du jury d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Compte-rendu ordre du jour :000036

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 94 Contre: 0 Abstention: 0

29/06/2006

PREFECTURE DU DOUBS DCLE 1 REÇU LE 7 JUIL. 2006